

# Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE  
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International  
des Sachants



Fréquence  
**TRIMESTRIELLE**

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

[www.revuejds.net](http://www.revuejds.net)

[info@revuejds.net](mailto:info@revuejds.net)

**Volume 2,  
Numéro 2,  
Mai 2026**





**Journal International  
des Sachants**



**Revue scientifique pluridisciplinaire**

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

**Site web: <https://revuejds.net/>**

**Email : [revuejds@gmail.com](mailto:revuejds@gmail.com)**

**Publié en Open Access**



**LES ÉDITIONS  
CROCO**

**Abidjan, République de Côte d'Ivoire**

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

## INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

**Impact factor : SJIF 2026 : 5.329**

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

## **Journal International des Sachants (JDS)**

**Revue Scientifique pluridisciplinaire**

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

### **Equipe Editoriale**

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

### **Comité Scientifique**

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

## **Comité de lecture**

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

## **Comité de rédaction**

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;  
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de  
 l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;  
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 (INSAAC) ;  
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
 Culturelle (INSAAC) ;  
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
 Culturelle (INSAAC) ;  
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
 Culturelle (INSAAC) ;

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;  
KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;  
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;  
SANOGO Tiantio épouse BAMBBA, Maitre-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
TRAORE Sogotiènin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

## COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

**AYENON Séka Fernand**  
Maître de conférences CAMES,  
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

### Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>  
Email : [revuejds@gmail.com](mailto:revuejds@gmail.com)  
Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

### Indexations et référencements internationaux :

**Sjifactor:** <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

**ARI :** <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

**ASCI:** <https://ascidatabase.com/master/journallist.php?v=3079-3009>

**IPIndexing:** <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

**Ent'revues:** <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

**Impact factor : SJIF 2026 : 5.329**

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

## PRESENTATION DE JDS

**Le Journal International des Sachants (JDS)** est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

**JDS** est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS**

*Le Journal International des Sachants (JDS)* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB :** Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

## SOMMAIRE

### SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

#### Anglais

1. **Urban transformation and gentrification in America in Upton Sinclair's the jungle and Zadie Smith's White Teeth**  
Didier KOMBIENI..... 1-17
2. **Power and Authority in Discourse: An analysis of pragmatic strategies in Dan Fullani's One Man, Two Votes**  
Marius Eder BROU..... 18-33
3. **Investigating Contemporary History of US Interventions in Venezuela and Current Developments**  
SY Mamadou Malal..... 33-53
4. **In-between two worlds: struggling for a new cultural identity in Buchi Emecheta's The New Tribe**  
Koffi Gérard KOUADIO..... 54-67
5. **Resilience and Survival in Ernest J. Gaines' The Autobiography of Miss Jane Pittman (1971)**  
Mariame WANE LY & Abdoulaye NDIAYE..... 68-79

#### Etudes hispaniques

6. **Poética de la metamorfosis: el neobarroco como nuevo realismo en esa puta tan distinguida de Juan Marsé**  
Oumar MANGANE..... 80-94
7. **La Iglesia y la emancipación ilustrada: una lectura crítica del proyecto colonial latinoamericano desde El papel quemado de Jaime Díaz Rozzotto**  
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 95-108

#### Lettres Modernes

8. **Émile Zola et Calixthe Beyala, une écriture inclusive : vers l'émergence féminine**  
Elise ABENG ZE..... 109-128
9. **Didactique du français langue seconde : quel encadrement pédagogique pour un développement professionnel efficient des enseignants ?**  
Arnaud OUÉDRAOGO..... 129-145
10. **L'occupation abusive des terres dans Raga et le rêve mexicain de Jean-Marie Gustave Le Clézio, une violation du droit à la propriété**  
Yaya KONÉ..... 146-159
11. **Travailler le sacré. Polar africain et capitalisme de l'occulte chez Konaté et Ndione**  
Taoussi Taoukamla BICHARA..... 160-175

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

- 12. Imaginaire littéraire et développement durable : une analyse de  
*La danse du vilain* de Fiston Mwanza Mujila**  
Eulalie Patricia ESSOMBA..... 176-189
- 13. La transparence esthétique dans les romans d'Octave Mirbeau :  
entre expressionnisme et subversion romanesque**  
DZENE EDZEGUE Joseph Bénard..... 190-201
- 14. Culture matérielle et culture immatérielle dans l'organisation  
des funérailles moose du village de Yaké**  
SARE Honorine & SAOUADOGO Sidibéouéindin..... 202-214

## **SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE**

### **Sciences du langage et de la communication**

- 15. Communication des organisations féministes sénégalaises et  
industries culturelles : la provocation comme stratégie de visibilité**  
Alioune Badara GUEYE & Ngagne FALL..... 215-227
- 16. Supports de sensibilisation des maladies cardiovasculaires  
en Côte d'Ivoire : un regard sociolinguistique**  
Ahi Yao Guillaume, Kouadio Amah Victoire & Konan Kouacou Fabrice..... 228-242
- 17. Médias numériques et propagande contre le 4ème mandat  
lors de l'élection présidentielle ivoirienne de 2025**  
Koffi Nestor N'DRI..... 243-259
- 18. Communication et musique urbaine ivoirienne : influence,  
recomposition des valeurs et dynamiques d'appropriation des jeunes**  
Boni Hyacinthe KPANGBA..... 260-276

### **Patrimoine, art, culture et cinéma**

- 19. La "Maison des artistes" de Grand-Bassam : sociographie d'un lieu de  
création et de diffusion de la peinture contemporaine en Côte d'Ivoire**  
Krou Eugène ASSOUMOU..... 277-291
- 20. Le langage indicible dans l'art des cordes tissées de Christian Lattier**  
Yoro Emmanuel GUEYE..... 292-307
- 21. Modélisation du féminisme dans le cinéma documentaire :  
la femme porte l'Afrique d'Idriss Diabaté**  
Nangnintaha Estelle KONÉ & André Banhouman KAMATE..... 308-321

### **Informatique**

- 22. Transition numérique et gestion des productions scientifiques :  
état des lieux, contraintes et recommandations**  
Aminata Nadège SAKO Epse BAYOKO & Abou Bakary BAYOKO..... 322-333

**SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES****Civilisations**

- 23. La piraterie dans les provinces anatoliennes à l'époque hellénistique**  
Ibrahima DIAMANKA..... 334-347

**Archéologie**

- 24. Savoir-faire ceramique du nord et du sud de la Côte d'Ivoire :  
cas des zones de Tengrela et d'Anyama**  
Tiantio SANOGO épse BAMBAMBA & Affoua Eugénie KOUAME..... 348-360

**Histoire**

- 25. Le Zhégié de Dassa : fonctionnement d'une juridiction traditionnelle  
et enjeux de sa valorisation patrimoniale (Burkina Faso, Nando)**  
Boukary DABAL & Désiré BATIENO..... 361-372
- 26. La politique étatique de la protection de l'environnement minier  
en Côte d'Ivoire (2000-2024)**  
SIDIBE Nohan & NDIA YE El Hadji Amadou Ba..... 373-389
- 27. Gouvernance coloniale et marginalisation socio-spatiale  
dans la ville de Daloa : 1920 -1956**  
Blé Angélin LAGO ..... 390-401
- 28. La diplomatie publique sud-coréenne en Côte d'Ivoire (2011-2021)**  
Yao Serge-Rodrigue AHI..... 402-418
- 29. Administration coloniale et transformations économiques  
en Côte d'Ivoire de 1908 à 1960**  
N'Goran Alphonse BROU..... 419-433
- 30. L'identité natchaba du XVI<sup>e</sup> au début XX<sup>e</sup> siècle**  
Sougla YATOUTI & Ilaboti DIPO ..... 434-450
- 31. Migration et installation des Noumou (Danlèssôgô)  
chez les Koulango de Nassian (XVIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle)**  
Koffi Alain KOUASSI..... 451-463
- 32. Acteurs et organisation de la commercialisation du cacao  
dans la région de l'Indénié (1920-1970)**  
Alfred Brondon Esso AKESSÉ & Antoine Koffi GOLÉ ..... 464-485
- 33. Les mutuelles dans le développement local : l'exemple de la mutuelle  
de développement de la sous-préfecture de Napié (nord Côte-d'Ivoire)  
de 1965 à 2014**  
Valy YEO..... 486-503
- 34. Système de santé colonial et construction du chemin de fer  
en Côte d'Ivoire (1904-1931)**  
Chidjé Mireille Léontine AKRE, Blé Angélin LAGO &  
Ange Barnabé ADOFFI..... 504-518

- 35. La commémoration tournante du 11 décembre au Burkina Faso 2008 -2020 : dynamique d'urbanisation et enjeux sanitaires dans les villes de Manga et de Tenkodogo**  
Moussa ZABSONRE & Inoussa YELBI..... 419-534
- 36. La pénétration coloniale française dans le pays bhété de Soubré, 1897-1910**  
Huberson Bahi POAMÉ & Mamadou BAMBA..... 435-546

### Géographie

- 37. Infrastructure hydraulique, fragmentation des parcours pastoraux et vulnérabilités du pastoralisme à Diama dans le Delta du fleuve Sénégal**  
Ramata Ndianor, Aliou Ndao, Tamsir Mbaye & Cheikh Samba Wade ..... 547-564
- 38. Electrification et développement socio-économique dans le village de Dialakorobougou, commune de Mountougoula au Mali**  
Idrissa Amadou TRAORE & Idrissa Issa CISSE..... 565-578
- 39. Perception des populations sur les impacts socio-économiques et écologiques des ouvrages antiérosifs dans la zone girafe de Kouré au Niger**  
ISSAKA ATTININE Abdoul Nasser & ILBOUDO Dieudonné..... 579-595
- 40. Les intermédiaires fonciers dans la ville de Kolda (Sénégal) : entre opportunités et contraintes**  
Yaya DIALLO & Oumar SY..... 596-609
- 41. De l'agrovillage à la ville secondaire en recomposition : dynamiques économiques, pressions foncières et transition urbaine à Bonoua (Sud-Est de la Côte d'Ivoire)**  
Jean Baptiste ESSAN & ALOKO N'Guessan Jérôme..... 610-629
- 42. Santé reproductive en milieu rural et dispositifs du SWEDD : lecture territoriale à San-Pedro**  
Oulai Munné-Prisca YOH Épouse TIA & Koua Ange Donatien BROU..... 630-645
- 43. Les territorialités dans l'espace périurbain dakarois : cas de Diass et Sindia**  
Seybatou THIOM..... 646-662
- 44. Facteurs associés à l'augmentation du recours aux consultations prénatales au Burkina Faso**  
Fahimatou Rayagne-Wendé OUEDRAOGO & Moussa BOUGMA ..... 663-677
- 45. Valorisation des résidus de cacao et empowerment des femmes rurales : enseignements de la sous-préfecture de Soubré (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire)**  
Kopeh Jean-Louis ASSI..... 678-694
- 46. Influence socio-environnementale et sanitaire du niveau de dégradation des entre deux maisons dans la ville de Gagnoa : cas d'Afridougou, Dar-es-Salam et Odiennékourani**  
Abdoul Karim TOURÉ..... 695-710

- 47. Échec scolaire des élèves en classe d'examen dans les établissements d'enseignement secondaire public de la ville de Bouaké : Évolution, facteurs explicatifs et stratégies de réduction**  
Faustin GUEI, SEKA Ayenon Ferdinand,  
Yah Edwige Bénédicte N'GUETTA épouse GBOKO & Émile Brou KOFFI..... 711-727

### Philosophie

- 48. Théorie critique et progrès : Max Horkheimer et la signification de l'individu**  
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI..... 728-739
- 49. Le Wittgenstein de Hintikka : une réinvention formelle ou une incompréhension des jeux de langage de Ludwig Wittgenstein ?**  
Yao Jacques KOUAMÉ..... 740-762
- 50. La vérité chez Claude Bernard : du dualisme qualitatif à l'unité quantitative**  
Kouacou Firmin Luc KOFFI..... 763-774
- 51. Meilleur des mondes possibles leibnizien et fléaux d'un monde émergent : cas de l'homosexualité**  
Konan Adolphe Dumas N'GATTA..... 775-795
- 52. De l'extrémisme violent aux insécurités en Afrique : une réflexion à partir de Kant**  
AVOCES David Pierre..... 796-812
- 53. La pensée face au déterminisme algorithmique : les fondements bernardiens d'une complémentarité par-delà les antagonismes**  
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 813-825
- 54. Intelligence Artificielle (IA) et crise ontologique de l'humanité : objectivation de la pensée comme oubli de l'Être**  
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 826-844
- 55. Neurosciences et environnement : comment vaincre l'éco-anxiété ?**  
COULIBALY Sionfongon Kassoum & GONDO Golou Roseline..... 845-857
- 56. Éthique transcendantale et création technique : l'impératif catégorique comme horizon**  
Akpolé Koffi Daniel YAO..... 858-870
- 57. La morale sartrienne, un gage des droits des immigrants**  
Kouassi Jean-Jacob KOFFI ..... 871-884
- 58. Mariage pour tous : Entre dynamisme mondial et justice sociale**  
Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU..... 885-896

## Anthropologie et sociologie

- 59. Contribution de la MUCREFCI Daloa dans la reconstruction socio-économique des fonctionnaires et agents de l'État de la région du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire)**  
DJETTE Grah Cyrille, KONAN Koffi,  
KOFFI Alexis & SANOGO Mamadou..... 897-915
- 60. Genre et développement par l'agriculture en Côte d'Ivoire : cas des femmes du village de Dihi dans le Département de Korhogo**  
Navouon FANNY, Olivier GNAN & Nambalassigué Kolo KONE..... 916-932
- 61. Itinéraires thérapeutiques des usagers de drogues dans le contexte urbain abidjanais**  
Félicien Yomi TIA ..... 933-951
- 62. Grossesses non désirées et recours à l'avortement clandestin chez les jeunes femmes au Gabon**  
Steeve-Thierry BALONDJI & Aimée Patricia NDEMBI NDEMBI..... 952-974
- 63. Foncier et gouvernance migratoire en milieu rural. Les relations intercommunautaires à l'épreuve de la marchandisation de la terre**  
Mahamadou ZONGO..... 975-992
- 64. Confrérie des chasseurs en Haute Guinée : mutation entre chasse, environnement et politique**  
Sidiki KOUROUMA, Lamine MANSARE & Soumahila BAYO ..... 993-1011
- 65. Féminisation du maraîchage et vulnérabilités socio-institutionnelles dans la gestion de l'eau à Solomougou**  
Namè Hassan YÉO & Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU..... 1012-1026
- 66. Le choléra dans le discours de Guy de Maupassant : entre imaginaire populaire et rationalité scientifique**  
Martial BAMA..... 1027-1034
- 67. L'extorsion du surtravail de la femme en milieu rural de la Haute Guinée : la mobilité comme mode de recherche d'autonomie ?**  
Mamoudou CONDE..... 1035-1058
- 68. Conflits autour de la culture attelée à Atchangbadè au Togo : enjeux, acteurs et mécanismes de résolution**  
Konga PALASSI..... 1059-1076

## Criminologie

- 69. L'abandon familial et pratiques sexuelles chez des detenu/e(s) au pôle pénitentiaire d'Abidjan**  
Rebecca Paule Jacqueline DO & Diescieu Aubin Sylvère KAZON..... 1077-1090
- 70. Enjeu de pouvoir et gestion de risques miniers dans le Haut Katanga : cas du site de Ruashi-mining à Lubumbashi**  
MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1091-1108

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

**Psychologie**

**71. Comportements à risques d'accidents de la circulation  
des conducteurs de motos taxis à Bingerville**

YAO Koffi Constant, AKA Blainson Alain &

KOUADIO Lou Younan Yolande ..... 1108-1122

**SECTION 4 : SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

**72. Obstacles à l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés  
dans un contexte de forte croissance démographique  
dans la ville de Parakou (Bénin)**

Boni Romulus BIAOU & Hervé A. KOMBIENI..... 1123-1139

## **Les mutuelles dans le développement local : l'exemple de la mutuelle de développement de la sous-préfecture de Napié (nord Côte-d'Ivoire) de 1965 à 2014**

**Valy YEO**

*Maitre-Assistant,  
Département d'Histoire,  
Université Félix Houphouët-Boigny,  
Abidjan - Côte-d'Ivoire,  
Email : [yeo.valy@yahoo.fr](mailto:yeo.valy@yahoo.fr)*

**Date de soumission** : 15-04-2026

**Date de publication** : 31-05-2026

### **Résumé**

Erigée en sous-préfecture en 1961, Napié et sa région vivent en marge de la modernité à l'instar des autres régions ivoiriennes. Pour parer au plus pressé et créer des conditions meilleures en faveur des masses paysannes, les ressortissants et cadres de ladite sous-préfecture résidant à Abidjan tentent de faire éclore l'esprit associatif. Mais, il se trouve que cette association est demeurée dans une longue période de latence et ne pouvait d'ailleurs pas répondre aux attentes des associés qui ambitionnaient d'exécuter d'ambitieux programmes de développement en faveur de la localité. C'est dans ce contexte qu'est née officiellement la Mutuelle de Développement de la Sous-préfecture de Napié (MUDESNA) à l'instar des autres dont le leitmotiv est de hisser la sous-préfecture à la première catégorie et contrer les disparités économiques. Cependant, la mutuelle a connu un bilan mitigé car en effet, les résultats positifs déjà enregistrés ont été ternis par les tiraillements entre les cadres conduisant ainsi au manque d'engouement et au découragement des membres. Dans cet environnement polluant, les napiéens et napiéennes rêvent encore de voir une mutuelle qui a connu ces périodes de gloire à ces débuts et qui, malheureusement butent toujours sur de nombreux obstacles.

**Mots clés** : MUDESNA, développement local, tiraillements, ressortissants, Napié

## **Mutual insurance companies in local development: the example of the development mutual insurance company of the sub-prefecture of Napié (northern Ivory Coast) from 1965 to 2014**

### **Abstract**

Established as a sub-prefecture in 1961, Napié and its surrounding region, like other areas of northern Côte d'Ivoire, have remained largely isolated from modern development. To address the most pressing needs and improve conditions for the rural population, natives and professionals from the sub-prefecture residing in Abidjan attempted to foster a sense of community among the Napié diaspora. However, this association remained dormant for a long time and was unable to meet the expectations of its members, who aspired to implement ambitious development programs for the region. It is in this context that the Napié Sub-Prefecture Development Mutual (MUDESNA) was officially founded, with the aim of elevating the sub-prefecture to a leading status and addressing economic inequalities. However, the mutual aid society has had mixed results, as the positive outcomes already achieved have been marred by internal conflicts among its leaders, leading to a lack of enthusiasm and discouragement among members. In this toxic environment, the people of Napié still

dream of a mutual aid society that enjoyed its early glory but unfortunately continues to face numerous obstacles.

**Keywords:** MUDESNA, local development, internal conflicts, residents, Napié

## Introduction

En 1960, quand la Côte d'Ivoire accède à la souveraineté internationale, les nouvelles autorités, conscientes des déséquilibres régionaux, ambitionnaient de hisser le pays aux rangs mondiaux en développant tous les secteurs d'activités économique. De ce fait, toutes les régions ivoiriennes s'organisaient afin de s'engager dans la vision des autorités étatiques. C'est dans ce cadre que la localité de Napié (Voir carte ci-dessous) essentiellement peuplée de Senoufo-nafanra et centre semi-urbain situé à environ 16 km de Korhogo, s'organise pour ne pas rester en marge des politiques de développement engagées par l'Etat post-colonial.

Carte de la sous-préfecture de Napié



Source : CNTIG 2016

Réalisateur : YEO Vally

Ainsi, l'esprit associatif des ressortissants de Napié fut lancé dès l'année 1965 par les cadres résidant à Abidjan dénommé « Association des Originaires de Napié ». Cela a été rendu facile par le fait que Napié soit érigé en sous-préfecture par le décret N°64-1 du 2 janvier 1961<sup>1</sup>. Demeurée longtemps dans une période de latence et ne répondant pas aux aspirations des associés au fil du temps, ladite association s'est muée en une mutuelle en 1975 appelée Mutuelle pour le Développement de la Sous-préfecture de Napié (MUDESNA). Contrairement aux associations devancières, cette mutuelle souhaite mettre l'accent sur un échange d'actions et de réactions entre les fils et filles de la localité afin de contrer les distorsions économiques. Après une longue période de balbutiement et de passage à vide, les mutualistes se retrouvent à Napié les 6 et 7 juin 2014 encore appelées "Journées de retrouvailles et de réconciliation" pour relancer les activités de la MUDESNA. Partant de ce fait, une question nous vient à l'esprit qui est celle de savoir : comment la mutuelle de développement de la sous-préfecture de Napié a-t-elle contribué, entre 1965 et 2014, à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la structuration du développement local, et quelles limites ou défis ont marqué son action ? L'objectif est d'analyser l'action de la mutuelle de développement de la sous-préfecture de Napié entre 1965 et 2014 afin de comprendre son rôle dans la promotion du développement local et l'amélioration des conditions de vie des populations tout en relevant les difficultés auxquelles elle est confrontée. Pour y parvenir aux résultats, l'étude s'appuie sur un recueil de traditions orales à Napié et à Abidjan, sur des articles de revues et de journaux et sur une bibliographie composée d'ouvrages et de thèses. Le recoupement de ces informations nous a permis de faire un plan à trois parties. Il s'agit d'abord de rappeler l'origine et le contexte de la création de la mutuelle de développement de Napié, ensuite montrer les missions et dynamiques de progrès de la MUDESNA et enfin évoquer les difficultés qui gangrènent le bon fonctionnement de la mutuelle.

### **1. Origines et contexte de création de la mutuelle de développement de Napié (1965-1980)**

Née des cendres de la défunte "Association des originaires de Napié" longtemps restée amorphe, la MUDESNA, quant à elle voit le jour pour enclencher le développement sans précédent de la sous-préfecture de Napié en marge de la modernité.

---

<sup>1</sup> Fraternité Hebdo, n°1449 du 5 février 1987, p.24

### **1.1. Les conditions socio-économiques de la sous-préfecture de Napié avant la création de la mutuelle**

La société rurale traditionnelle sénoufo en général était organisée autour de la tontine. En effet, la tontine est une association de personnes versant régulièrement de l'argent à une caisse commune dont le montant est remis à tour de rôle à chaque membre. Mais, dans le cas des sénoufo-nafanra, elle se manifestait beaucoup plus dans le domaine des activités champêtres appelée en langue vernaculaire « takroug » ou groupe de travail ou d'entraide. Outre ce rôle, la tontine agissait également dans les cas de décès ou de catastrophe naturelle. Cependant, quand la Côte d'Ivoire accède à l'indépendance en 1960, la donne change. La tontine qui était en vogue a enregistré une véritable mutation sous l'effet de la modernisation. En effet, la vision des nouvelles autorités consistait à développer tous les secteurs d'activité afin que chaque région puisse participer à l'activité économique. Dans cette logique, toutes les populations avaient épousé les idéaux du président F. Houphouët-Boigny. Ce vœu si cher au chef de l'Etat se résume en ces termes : « L'unité nationale est une volonté commune, une volonté unanime de sentir, d'entreprendre et de construire ensemble, une volonté unanime de marcher et de monter ensemble vers un même but et de partager fraternellement les mêmes idéaux solidaires et les mêmes espérances<sup>2</sup> ».

Cet appel pressant a eu un écho retentissant auprès des ressortissants de chaque localité ivoirienne dont celle de Napié, localité située au nord du pays à environ 18 kilomètres de Korhogo. Essentiellement peuplé de Sénoufo-nafanra, cette bourgade fut fondée probablement dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle par Gnonpkin, neveu de Pko, fondateur de Pkokaha (T. V. Yéo, 2017 : 68). Ainsi, après de nombreuses péripéties, Pko commandait toute cette région occupée par les cantons Karakoro et Napiéwélé Dougou<sup>3</sup> (T. V. Yéo, 2017 : 68). Le nouveau site d'installation de Gnonpkin et sa suite sera débaptisé Gnonpkinaha. Cette bourgade est appelée Napiéwélé Dougou sous l'administration coloniale française probablement au début du XX<sup>e</sup> en souvenir du nom du chef de l'époque ; le nommé Napiéwélé ou Nopyélé (F.J. Clozel, 1906 : 126). Cela s'explique par le fait que les marchands ambulants encore appelés Mandé-Dioula servaient d'interprète et d'intermédiaire entre les populations africaines et les administrateurs coloniaux au cours de leur mission d'exploration des localités. C'est ainsi qu'au cours de ces missions, les interprètes Mandé-Dioula informèrent régulièrement les administrateurs coloniaux des noms des bourgades visitées

---

<sup>2</sup> Discours prononcé par Félix Houphouët-Boigny à l'université de Dakar le 19 décembre 1973. Cf. Textes de référence de Félix Houphouët-Boigny, p. 21.

<sup>3</sup> Concernant les péripéties de leur installation, nous entrevoyons y revenir dans une étude ultérieure.

dans leur langue vernaculaire qu'ils font promouvoir au rang de « langue des chefs » (V. Tuho, 1983 : 52).

Par ailleurs, dans la première décennie de l'indépendance (1960-1970) les premiers cadres ou intellectuels issus de la chefferie cantonale ont jugé nécessaire de se mettre ensemble pour parler d'une seule voix et surtout du développement local. Aussi, avec le phénomène d'exode rural des populations du nord vers le Sud forestier plus prometteur, en l'occurrence à Abidjan, nombreux sont-ils les ressortissants de la région de Napié qui s'y retrouvent à la recherche d'un emploi rémunérateur afin de subvenir à leurs besoins et leurs congénères restés au village. À côté de cette masse, se trouvent les fonctionnaires nouvellement recrutés dans les administrations publique et privée fraîchement sortis des écoles de Côte-d'Ivoire, de France<sup>4</sup> et d'ailleurs. Disséminés dans la grande ville d'Abidjan et banlieues et ayant été informés de l'affectation d'un des leurs, le nommé Diarrassouba Sinaly à Bingerville, les originaires de Napié ont commencé à se concerter dans le but d'avoir un point focal. C'est de là qu'est né l'esprit associatif des ressortissants de Napié pour continuer dans la logique des retrouvailles. Ainsi, les intellectuels et cadres se retrouvent dans une sorte de creuset pour un idéal commun, tel l'esclave qui, après s'être libéré du joug de son maître, recherche donc ses origines. Dans cet élan d'éveil, ces derniers ont souscrit collectivement à l'idée d'un regroupement des fils et filles de Napié et environs.

D'ailleurs, l'un des facteurs de rapprochement entre les fils et filles de la localité fut l'érection de Napié en sous-préfecture en 1961<sup>5</sup>. En fait, la sous-préfecture de Napié, issue de la scission de la subdivision centrale de Korhogo a été créée par décret n°61-4 du 2 janvier 1961 et ouverte le 1<sup>er</sup> juillet de la même année<sup>6</sup>. Cette politique de déconcentration visant à rapprocher l'administration des administrés y est pour bon nombre de Napiéens et napiéennes dans la prise de conscience. À partir de 1965, chemin faisant, les intellectuels ou non mettaient en place la première organisation des ressortissants de Napié dénommée « Association des Originaires de Napié à Abidjan<sup>7</sup> ». Peu à après, certains membres ont suggéré, en interne, que l'association telle que dénommée émettait des restrictions sérieuses et ne pouvait donc contribuer ou promouvoir le développement local de Napié. Or, les cadres et intellectuels

---

<sup>4</sup> C'est l'exemple du doyen d'âge Diarrassouba Sinaly revenu de France en 1963 avec un diplôme d'ingénieur agronome et zootechnicien. Il fut muté à Bouna puis Bingerville un an après. On a aussi Coulibaly Nanga, ingénieur agronome et entomologiste revenue de France en 1978, Tuo Nanouga Justin, ingénieur chimiste revenue du Canada en 1979, etc.

<sup>5</sup> Fraternité Hebdo, n°1449 du 5 février 1987, p.24

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Propos recueillis le 12 janvier 2026 auprès du doyen d'âge Diarrassouba Sinaly à sa résidence de Cocody-Abidjan

voulaient apporter leur pierre à l'édification de la société napiéenne par un développement intégré en exécutant des programmes afin de sortir la région de sa léthargie et amoindrir la souffrance des masses paysannes. C'est ainsi qu'après maintes atermoiements et balbutiements, la majeure partie des membres a décidé, d'un accord commun, de la création d'une mutuelle qui serait la forme la plus adaptée et qui conviendrait au mieux aux aspirations de chacun pour le développement économique, social et culturel de Napié.

### **1.2. La genèse et les motivations de la mise en place de la mutuelle**

Le 28 décembre de l'année 1975 au cours du baptême d'un des fils du nommé Lacina Wangbo Diarrassouba<sup>8</sup>, alors dans son appartement des 220 logements à Adjamé/Abidjan, tous les frères et sœurs de Napié s'y retrouvent pour célébrer l'évènement. Dans les conversations, à l'issue du baptême, une idée est lancée par Sekou Diarrassouba, chef des services commerciaux à Air Afrique. Ce dernier tenait le propos suivant : « Il serait bon qu'on se retrouve très souvent comme c'est le cas aujourd'hui ne serait-ce que pour nous connaître<sup>9</sup>. Il poursuit en disant : Que diriez-vous d'une rencontre chez le doyen Siriki Walèlè Diarrassouba le dimanche prochain »<sup>10</sup> ?

Rendez-vous fut pris et quelques frères se retrouvèrent à Attécoubé, autre quartier d'Abidjan. Pour des chevauchements de temps, rendez-vous fut pris à nouveau pour le dimanche 11 janvier 1976. Dans l'après-midi, précisément à 16 heures du jour tant attendu, la cour de Siriki Walèlè était pleine à craque où les ressortissants de Napié avaient répondu massivement à l'appel. Ainsi, l'idée lancée par Sékou fut reprise et adoptée à l'unanimité des frères présents. Mais ces derniers ont souhaité qu'au lieu de se rencontrer pour seulement se connaître, il fut précisé que tous les fils mènent vers Napié et sa région des actions qui puissent accélérer son développement. Dans la suite logique, il fut décidé que chacun des ressortissants de Napié à Abidjan paierait la somme de cinq cent francs CFA par mois (500 F.CFA/mois). Séance tenante, un bureau provisoire de cinq membres fut aussitôt mis sur pied. Le bureau ainsi formé se composait comme suit : Président (Traoré Dognan Dramane), Vice-président (Diarrassouba Sékou), Secrétaire général (Diarrassouba Siriki Tendo), Trésorier général (Diarrassouba Nagotana), Trésorier général adjoint (Diarrassouba Ninlo)

Le bureau ayant été formé, charge est laissée à ces cinq personnes d'élaborer des statuts, un règlement intérieur et une dénomination pour la nouvelle association. La Mutuelle pour le

---

<sup>8</sup> Selon le témoignage de Diarrassouba Sinaly, le nommé Wangbo Lacina Diarrassouba était un agent des douanes et ancien combattant ayant participé à la guerre du Vietnam et celle de l'Algérie.

<sup>9</sup> Archives privées de feu Siriki Tendo Diarrassouba alors secrétaire général de la MUDESNA

<sup>10</sup> Ibid.

Développement de la Sous-préfecture de Napié (MUDESNA) était ainsi née. Association à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle, elle est régie par la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960<sup>11</sup>. Aussi fallait-il à la mutuelle des structures modernes ; ce qui la différencierait nettement de ses devancières.

### 1.3. Les premiers acteurs et les structures organisationnelles

Les pionniers de la mutuelle, en plus de Wangbo Lacina Diarrassouba, sont entre autres, Diarrassouba Sinaly, Charles Valy Tuho, Sekou Diarrassouba, Walèlè Siriki Diarrassouba, Ouattara Namogo Mamadou originaire de Karakoro<sup>12</sup> etc. Cependant, cette liste n'est pas exhaustive. Plus tard, ces pionniers forment le comité des sages qui est l'organe consultatif de la mutuelle et à ce titre, il accompagne le bureau national exécutif dans la gestion de la MUDESNA. En plus des statuts, le règlement intérieur et la dénomination, la nouvelle association fut dotée d'une boîte postale (10 B.P. 321 Abidjan 10), de trois cachets (président, secrétaire général et trésorier général) et de cartes de membres<sup>13</sup>. Une fois que ces structures indispensables ayant été mises en place, il restait à donner une assise officielle à la mutuelle. Dès lors, les mutualistes déposèrent les statuts, le règlement intérieur, le procès-verbal de la réunion du 11 janvier, la liste des membres du bureau exécutif à la sous-préfecture de Napié. Finalement après de multiples démarches, la MUDESNA fut reconnue comme une association d'utilité publique le 4 septembre 1976. Elle parut alors au journal officiel de la République de Côte-d'Ivoire sous le n°119 du 19 septembre 1976. Elle a ainsi obtenu son agrément le 5 septembre 1977 et modifié par le récépissé du 16 juillet 1988<sup>14</sup>. Cette disposition lui confère un cadre légal. Cet élan d'éveil trouve un écho favorable auprès de tous les ressortissants de Napié et ceux restés au village.

En instituant la MUDESNA dans un cadre légal, cette naissance était cette fois sûre et définitive. À partir de cet instant, la mutuelle pouvait démarrer ses projets développement qui auparavant avaient été inventoriés et programmés. Ce fut donc le départ de plusieurs actions menées par la MUDESNA et ce, à tous les niveaux. Dès le début de la mutuelle, les réunions se tenaient à Attécoubé chez Siriki Walèlè en raison de sa doyeneté et de son rôle pionnier dans l'éclosion de l'esprit associatif. Toutefois, par rapport à sa position géographique, Attécoubé a été jugé, par la suite, excentré par bon nombre de mutualistes. Ces derniers ont

---

<sup>11</sup> Pour de plus amples informations, se référer aux statuts et règlement intérieur de la MUDESNA.

<sup>12</sup> Enquête recueillie auprès du doyen Diarrassouba Sinaly à sa résidence à Abidjan/cocody

<sup>13</sup> Extrait du rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 14 décembre 1980. Cf. Archives privées de feu Siriki Tendo Diarrassouba

<sup>14</sup> Récépissé n°1019/INT/AT/AG/2 du 5 septembre 1977 et modifié par le récépissé dn°328/INT/AT/AG/5 du 16 juillet 1988. Pour de plus amples informations, se référer aux statuts et règlement intérieur de la MUDESNA

alors souhaité que les réunions se tiennent dorénavant à Adjamé qui est le centre d'Abidjan et d'accès facile. Dorénavant, les réunions se tenaient au Collège d'Enseignement Général (CEG) garçons d'Adjamé. Elles pouvaient être également délocalisées ailleurs selon les contraintes du moment en accord avec le bureau national. D'ailleurs, tout ressortissant de la sous-préfecture de Napié était membre de la mutuelle pourvu qu'il soit à jour de ses cotisations et participe régulièrement aux activités de ladite mutuelle. Par ailleurs, depuis 1975 jusqu'en 2014, les présidents qui se sont succédés par ordre à la tête de la mutuelle sont, entre autres : Traoré Dognan Dramane, Diarrassouba Sékou, Diarrassouba Siriki Tendo, Coulibaly Nanga Paul, Yéo Tiovaga et Soro Poroloh. Cependant, nos recherches sur les tranches chronologiques et la durée de leur mandat demeurent pour l'instant improductives.

L'organisation de l'union de tous les ressortissants de la sous-préfecture de Napié résidant à Abidjan a mis sur pied un bureau provisoire de cinq (5) membres pour diriger la future organisation dénommée (MUDESNA). Elle était composée de deux grandes entités : le bureau exécutif national (BEN) et les présidents d'honneur. Le BEN était ainsi composé du :

- Président : Traoré Dognan Dramane, déclarant en douane à la Société Africaine de Groupage (S.A.G)
- Vice-président : Diarrassouba Sékou, chef des services commerciaux à Air Afrique
- Secrétaire général : Diarrassouba Siriki Tendo : Directeur d'école à Koumassi
- Trésorier général : Diarrassouba Nagotana : comptable à la D.A.A.F du ministère de l'éducation nationale
- Trésorier général adjoint : Diarrassouba Ninlo : professeur d'anglais au Lycée technique d'Abidjan.

A côté du BEN, on avait les présidents d'honneurs composés comme suit :

- Laurent Dona Fologo : ministre de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports
- Gon Coulibaly alias "Gbomblé" : vice-président de l'Assemblée nationale
- Jean Baptiste Ello : Préfet de Korhogo.

## **2. Actions et réalisations de la mutuelle dans le développement local (1980-2000)**

À peine créée et fidèle à sa mission, la MUDESNA s'est fixée des objectifs qui lui ont permis de réaliser des progrès significatifs dans la localité. Ces réalisations ont été exécutées dans le domaine socio-économique et infrastructurel ; ce qui laissait présager un avenir radieux tant les mutualistes y fondaient de l'espoir.

### **2.1. Les initiatives dans le domaine des infrastructures sociales (écoles, santé, eau potable)**

La composition du bureau de la mutuelle ayant été faite, les projets de développement pouvaient être engagés pour le rayonnement de la sous-préfecture et ses environs. Dès sa création, la MUDESNA s'implantait à l'intérieur du pays. Ainsi, le 24 décembre 1978 furent placées les sections, à Bouaké, Daloa, Korhogo, San-Pedro, Yamoussoukro, Tortya et Napié<sup>15</sup>. Les présidents de chacune des sous sections dont la création relève de l'assemblée générale étaient coiffés par le président national à qui ils rendaient compte. Le secrétaire général de la MUDESNA soulignait dans son rapport l'importance de ses sections qui abattaient un travail formidable permettant d'insuffler une nouvelle dynamique à la mutuelle. Dans le règlement intérieur de la mutuelle, il est prévu des comités spécialisés qui s'occupent du cadre social. Il s'agit, en autres du comité scolaire qui a réussi, à un moment donné de la vie de la mutuelle, à inscrire des enfants de certains parents dans des collèges. Car il était difficile et même aberrant de trouver une place tant dans le primaire que dans le secondaire. On a aussi le comité de l'emploi qui a fait un travail important en faisant embaucher quelques-uns dans certaines entreprises. En 1980, la Côte-d'Ivoire est secouée par une grave crise économique liée à la crise pétrolière de 1979. Les entreprises étatiques tournaient au ralenti et certaines ont même fermé faute de liquidités entraînant ainsi le dégraissage dans les entreprises, les compressions de personnel et des licenciements abusifs. Dans pareille situation, le rôle de ce comité n'a pas été du tout facile au regard de la vitesse avec laquelle se suivaient les compressions. Quant au comité des sages, celui-ci a joué un rôle extrêmement capital car il a participé à la réconciliation entre les frères et sœurs de Napié. D'autres comités ont aussi joué leur rôle, en l'occurrence, le comité social, le comité d'organisation etc.

La mutuelle a été créée pour une durée indéterminée. Pour y adhérer, il faut être ressortissant de la sous-préfecture de Napié ou y avoir des intérêts. Ainsi, les objectifs de la création de la mutuelle sont nombreux. Il s'agit de réaliser d'ambitieux programmes de développement dans la sous-préfecture de Napié. Cette localité située à peu près à 18 km de la capitale régionale (Korhogo) vivait en marge de la modernité à l'instar des autres localités ivoiriennes (C. Aubertin, 1980 : 1). En effet, les fonds alloués aux régions n'étaient pas équitablement répartis entre les localités et se consacraient, la plupart du temps, aux investissements et équipements de la capitale régionale. Du coup, les localités comme Napié sont laissées pour compte dans ces projets développement. Cette situation pousse les ressortissants de Napié à

---

<sup>15</sup> Cf. Rapport moral du secrétaire général de la MDESNA en date du 14 décembre 1980, p.5

créer la mutuelle afin de songer au développement infrastructurel économique et social de la région. En outre, la naissance de la mutuelle visait à promouvoir l'action sociale entre les membres d'une même section de base. Selon les statuts de la mutuelle, toute localité où résident au moins dix (10) personnes peut abriter une section. La MUDESNA ambitionnait de fédérer leur intelligence et force dans une sorte de creuset afin d'enclencher la marche vers le développement de Napié. Ainsi, la mutuelle devient l'interface et le porte-voix des napiéens et napiéennes. Ce fut aussi la seule occasion pour les cadres de se rencontrer et de se connaître. L'objectif ultime était d'encourager la diaspora napiéenne à ne pas abandonner leur terre d'origine en y revenant régulièrement ne se serait-ce qu'avec des projets de développement économique et social. C'est donc un retour aux sources ancestrales.

## **2.2. Les projets économiques et agricoles pour soutenir les populations locales**

En regardant les missions et objectifs de la mutuelle, on peut dire que la MUDESNA a contribué à répondre à quelques-unes des aspirations des Napiéens et Napiéennes. Certaines de ces réalisations ont eu lieu dans le domaine agricole, infrastructurel et de l'équipement.

Concernant le domaine agricole, la mutuelle a encouragé et motivé la masse rurale à s'approprier la coupe nationale du progrès (CNP). En réalité, la CNP était une compétition agricole initiée par Houphouët-Boigny visant à récompenser les meilleurs planteurs, coopératives et régions. Elle visait à stimuler la productivité dans le but de lutter contre l'autosuffisance alimentaire. Pour y participer, des conditions avaient été arrêtées, en l'occurrence le paiement d'une caution de 80 % par les populations du Sud forestier et 20 % par celles des régions du Nord<sup>16</sup>. En tenant compte des facteurs économique et écologique, c'est le président lui-même qui avait institué ce cautionnement en tenant compte des déséquilibres économiques qui existent entre le Nord et le Sud. Malgré cette mesure palliative et en l'absence de numéraire, les paysans du Nord éprouvaient de sérieuses difficultés à verser leur caution pour y participer. C'est ainsi que la MUDESNA s'est engagée à encourager et à motiver la masse rurale à y prendre part en grand nombre. Dès les débuts, la mutuelle a versé la caution des paysans de la sous-préfecture qui n'en mesuraient pas, sans nul doute, l'importance et la portée d'une telle initiative. En plus du paiement de la caution, elle a également offert des intrants et du matériel agricole aux paysans<sup>17</sup>. L'adhésion des masses paysannes et leur réaction feedback a permis d'obtenir quelques résultats aussi sommaires

---

<sup>16</sup> Propos recueillis auprès de monsieur Diarrassouba Gninlara, chef de la communauté senoufo de Côte-d'Ivoire résidant à Abidjan Il est membre de la mutuelle et a été interrogé à son domicile de Yopougon le 11 janvier 2026

<sup>17</sup>Ibid.

soient-ils. Tuo Nadou<sup>18</sup> nous faisait savoir que des chaises ont, par exemple, été obtenues pour les activités de la mutuelle et divers autres produits.

Autre réalisation concrète de la mutuelle est la construction du foyer polyvalent. C'est en effet grâce à la MUDESNA que le projet Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) a réalisé ledit projet. La création du projet FRAR répondait à la volonté d'aider les villages organisés en « pays ruraux » à se doter d'équipements collectifs (écoles, centres de santé, marchés, foyers etc.). Dès la création de la MUDESNA, les réunions se tenaient dans une maison appelée "campement" construite par les volontaires du progrès située sur une colline qui surplombe la ville de Napié à l'ouest aux environs de la résidence de Sinaly Diarrassouba. Dans le but d'avoir un local qui leur serait entièrement dédié, les mutualistes décident de la construction d'un foyer polyvalent au centre-ville qui est le siège social de la MUDESNA. Après que Napié ait été promue au rang de commune en 1985<sup>19</sup>, la MUDESNA d'un accord commun avec l'ensemble des mutualistes a décidé de concéder le local à la mairie. En fait, cette concession n'enfreint en rien les activités de la mutuelle puisque les réunions de celle-ci se tiennent une fois par an. D'ailleurs, quand il y avait des réunions à Korhogo concernant les projets de développement des localités, c'est la MUDESNA qui était représentée au compte de la sous-préfecture.

### **2.3. Le rôle des membres et des partenariats dans la mise en œuvre des projets**

L'une des missions de la mutuelle est de faire en sorte que tous les ressortissants où qu'ils se trouvent viennent à Napié avec des projets de développement dans le seul but d'améliorer les conditions de vie de la paysannerie napiéenne. Dans cette logique certains membres y ont joué un rôle déterminant. Pour preuve, grâce à son président le nommé Siriki Tendo Diarrassouba<sup>20</sup>, la mutuelle a obtenu au cours de l'année 1991 des vivres et non vivres auprès de certaines ambassades pour le compte de l'hôpital de Napié. D'ailleurs, Koné Sanata<sup>21</sup> ne nous faisait-il pas savoir ceci : « Du moment où ce dernier fut président, sa fonction enseignante et ses nombreuses allées et venues entre Abidjan et Napié ne lui laissaient aucun

---

<sup>18</sup> Tuo Nadou est instituteur à la retraite et a été interrogé à son domicile de Bingerville-Akandjé le 30 décembre 2025.

<sup>19</sup> En plus de la commune de Korhogo, on a entre autres, Napié, Dikodougou, Sirasso, M'Bengué et Sinematiali. Cf. *Fraternité Hebdo*, n°1410 du 08 mai 1986, p.24

<sup>20</sup> Membre très actif de la MUDESNA, monsieur Siriki Tendo Diarrassouba fut le 3ème président de la mutuelle. Instructeur de formation, il fut un père pour l'auteur et lui a même enseigné entre 1987 et 1989. Malheureusement, il a quitté la terre des hommes depuis le 14 janvier 1997. Qu'il repose en paix.

<sup>21</sup> Koné Sanata est institutrice à la retraite et fut l'épouse de Siriki Tendo Diarrassouba. Elle a été interrogé à son domicile d'Abidjan-Koumassi le 07 janvier 2026.

temps de repos au point où il avait été surnommé par les siens du nom du diplomate américain Henry Kissinger »<sup>22</sup>.

Il avait aussi axé son mandat sur l'union entre tous les fils et cadres de Napié longtemps divisés pour des problèmes de leadership et de personne. D'ailleurs en septembre 1979, la mutuelle a gracieusement offert du matériel scolaire et sportif aux écoles de Napié et à l'équipe locale de football au cours d'une cérémonie officielle dans la salle des réunions de la sous-préfecture<sup>23</sup>. Fidèle à sa vocation d'organisme de développement et d'assistance, la mutuelle a apporté sa modeste contribution en octroyant une somme de trois cent mille (300.000 F.CFA) et un important lot de friperie au village de Peyetonkaha<sup>24</sup>. Une des actions inscrites à l'actif de la mutuelle, est le changement de nom du site débaptisé Napié autre fois appelé Napiéwélé Dougou. La MUDESNA, en accord avec la communauté villageoise a écrit au gouvernement souhaitant que l'appellation de Napié soit retenue à défaut de lui donner le nom de « Napiéolé kaha » ou son nom originel de Gnonpkinkaha ou Gbambalkaha (V. Tuho, 1983 : 62-63). Et pour cause, les mutualistes avancent des problèmes d'acculturation liés au phénomène d'islamisation et de "mandéisation" du pays senoufo. Car en effet, chez les Senoufo-nafanra surtout ceux autour de Korhogo le nom des villages prend le suffixe « kaha » qui signifie village au lieu de « dougou » chez les Malinké-Dioula. Partant de ce fait, Napiéwélé Dougou n'étant pas un village malinké-dioula, les ressortissants ont souhaité se reprendre et de se ressourcer aux valeurs ancestrales en proposant le nom du site retenu de nos jours. Pour corroborer la défense de leur idéal, C. Valy Tuho<sup>25</sup> dira à ce propos que le suffixe « dougou » ressemblerait à un grondement de tonnerre contrairement au suffixe « kaha » de prononciation facile et plus adapté aux réalités anthropologiques et sociologiques du site. (V. Tuho, 1983 : 62).

---

<sup>22</sup> Henry Kissinger fut secrétaire d'Etat américain de 1973 à 1977. Il fut un diplomate américain, politologue et consultant en géopolitique.

<sup>23</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 14 décembre 1980, p.8

<sup>24</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 18 mai 1985, p.3

<sup>25</sup> Charles Valy Tuo, fils du charismatique chef Nagnirimata naquit à Napié le 2 janvier 1938. Après de brillantes études scolaires et universitaires, Il commence sa carrière universitaire à l'Université du Sénégal, avant de revenir en Côte d'Ivoire, où il intègre la Faculté de Droit et de Sciences Économiques de l'Université Nationale. Il fut agrégé des sciences économiques et membre du domaine des sciences politiques, juridiques et économiques et de gestion de l'ASCAD. Premier recteur ivoirien de l'université d'Abidjan de 1974 à 1983, il fut, par la suite, nommé ambassadeur de la république de Côte-d'Ivoire près des pays du Benelux (Belgique, Nederland et Luxembourg). Cependant, Il tire sa révérence le 30 mars 2016 à Abidjan. En hommage à ce digne fils et membre actif de la mutuelle, son nom a été donné au lycée de Napié

Aussi Tuo Nanouga Justin<sup>26</sup> nous fait-il remarquer que la mutuelle à contribuer à lancer les bases de la construction d'un collège municipal. Cette information est attestée par une convocation<sup>27</sup> de la mutuelle datant du 20 avril 1990 dont le président du comité national était Coulibaly Nanga<sup>28</sup>. En fait, cette convocation indique qu'à l'issue d'une réunion de concertation tenue à Napié la mutuelle lançait les bases de la construction du collège municipal. En tenant compte du calendrier d'exécution des travaux, chaque mutualiste devait s'acquitter de la somme de 2.000 F.CFA par an pendant quatre ans, soit de l'année 1991 à 1994. Dans cette logique, des cotisations de plus de 900.000 F.CFA ont été dégagées par les mutualistes et ont permis de faire le sous-bassement d'un bâtiment de trois classes<sup>29</sup>. Des apports financiers étatiques permettront, par la suite, de concrétiser le projet jusqu'à la livraison des bâtiments flambants neufs prêts à accueillir les collégiens<sup>30</sup>. Au demeurant, la mutuelle a beaucoup fait pour Napié plus qu'aucune association ne l'a fait avant elle. Le secrétaire général de la mutuelle le rappelait en ces termes : « La MUDESNA participe activement et efficacement aux différents conseils de sous-préfecture. Grâce à elle, les braves populations de Napié ont eu droit à la parole au cours des séances de conseil de sous-préfecture »<sup>31</sup>.

Le S.G. dans un discours franc exhortait les uns et les autres à redoubler d'ardeur et s'approprier la MUDESNA car elle est la seule chance de Napié. Ce dernier faisait savoir, en fin de compte, que la MUDESNA est à Napié ce que le Nil est pour l'Egypte<sup>32</sup>. Toutefois, le laxisme et le comportement de certains membres de la mutuelle laissent à désirer. Et pour cause, certains des mutualistes préfèrent que tout se réalise par la seule sueur des autres. Le sarcasme et les intrigues ont fini par porter leur fruit si bien que certaines personnes de bonnes volontés ne se manifestaient plus. L'ensemble de ses considérations ont abouti à un échec retentissant de l'exécution de certains projets d'intérêt public au grand dam des masses paysannes.

---

<sup>26</sup> Propos recueillis auprès de TUO Nanouga Justin à son domicile de Cocody-Abidjan le 21 janvier 2026. Ce dernier est ingénieur chimique et fut maire de la commune de Napié de février 1991 à 2000.

<sup>27</sup> Cette convocation a été retrouvée dans les archives personnelles de notre père décédé depuis le 13 août 2005.

<sup>28</sup> Coulibaly Nanga Paul, ingénieur agronome et chercheur entomologiste fut président de la MUDESNA. S'agissant du projet de construction du collège municipal de Napié, Ce dernier fut le président du comité national.

<sup>29</sup> Enquête orale recueillie auprès de TUO Nanouga Justin à son domicile de Cocody-Abidjan le 21 janvier 2026. Il fut ancien maire de la commune de février 1991 à 2000.

<sup>30</sup> Le collège municipal de Napié ouvre ses portes et accueille ses premiers élèves à la rentrée scolaire 1994-1995.

<sup>31</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 14 décembre 1980, p.8

<sup>32</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA Op. Cit. p.9

### 3. Limites, défis et héritages de la mutuelle (2000-2014)

Les espoirs nourris par les mutualistes sont tombés en désuétude faute de dysfonctionnements au sein de la mutuelle. Certains projets n'ont pu être exécutés à cause des problèmes de leadership et les tiraillements entre les cadres de la région.

#### 3.1. Les contraintes financières et organisationnelles rencontrées

À sa création, la MUDESNA couvrait, en plus de Napié, les localités de Karakoro, Komboro et Kiémou. Toutefois, les projets de développement de la mutuelle ne couvraient pas toute la zone susmentionnée et se limitaient seulement qu'à la ville de Napié et quelques villages environnants. En revanche, certaines de ces localités seront, par la suite, promues au rang de sous-préfecture, en l'occurrence Komborodougou et Tioro (29 octobre 1975) (S. Coulibaly, 1990 : 297). Cette relative autonomie leur a permis de se retirer de la MUDESNA pour en créer chacune dans sa localité respective, et cela en fonction de leur convenance, réalités et de leurs aspirations. En tout état de cause, les projets développement engagés par la MUDESNA à Napié n'ont abouti qu'à un bilan mitigé. Car en effet, à leur grand regret, les espoirs de la majeure partie des mutualistes de voir exécuter certains projets d'importance capitale n'ont pu voir le jour pour des raisons diverses. Il s'agit du projet de réalisation de l'habitat rural lancé dans différentes localités du pays entre janvier 1973 et décembre 1979 par la Société ivoirienne de construction et de gestion immobilière (SICOGI) (N. Soro et A. B. Konan, 2025 : 95-96).

Toutes les régions convoitaient ce projet dont la MUDESNA qui avait nourri l'idée de verser la caution afin que le projet puisse être réalisé à Napié. Ainsi, l'exécution d'un tel projet dans une localité donnée était-elle assortie du versement d'une caution. Cependant, nos recherches sur le montant à verser en guise de caution sont restées infructueuses. Malheureusement, le projet n'a pu s'exécuter à temps<sup>33</sup>. Cette amertume a été exprimée par le secrétaire général en ces termes : « Le projet de l'habitat rural piétine de par notre faute. Certains frères de mauvaise foi détournent les autres par des propos malveillants »<sup>34</sup>.

La malveillance et le dénigrement ayant fait effet, les fonds déjà encaissés n'ont guère évolué de sorte que le cahier des charges n'a pu être respecté vis à vis du prestataire. Le projet a donc périclité au grand regret des bénéficiaires. Ainsi, le nouveau bureau installé le 14 avril 1985 a pris la décision de rembourser les cotisations de ceux qui s'étaient engagés pour l'habitat

---

<sup>33</sup> Propos recueillis auprès de monsieur Diarrassouba Gninlara à Abidjan-Yopougon le 11 janvier 2026

<sup>34</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 14 décembre 1980, Op. Cit, p.6

rural<sup>35</sup>. On a aussi le projet « car » qui malheureusement n'a pu voir le jour. En effet, les ressortissants de la sous-préfecture de Napié, par le biais de la mutuelle, avaient décidé de l'achat d'un autocar qui relierait Korhogo ↔ Abidjan. Seule une minorité et principalement les membres du bureau exécutif s'était cependant acquitté de leurs cotisations à en croire les propos du secrétaire exécutif de la mutuelle<sup>36</sup>. Malheureusement du fait des dissensions internes, le projet a échoué. Pour se faire, le nouveau bureau dès sa prise de fonction le 14 avril 1985 et dans un souci de clarté et d'apaisement a pris sur lui la décision du remboursement des actions du projet « car »<sup>37</sup>.

### 3.2. Les difficultés liées à la gouvernance et à la participation communautaire

La mutuelle fut confrontée à une série de difficultés qui ont profondément altéré l'entente et la cohésion entre ses membres. Cette situation a contribué à la baisse de l'engouement qu'avaient, au départ, les ressortissants de Napié et ses environs. Avant sa reconnaissance officielle, la MUDESNA fut associée par les élus du département de Korhogo à une journée de réconciliation le 9 août 1976. En effet, au cours des élections du secrétaire général de la sous-section PDCI-RDA de Napié, une mésentente s'était alors installée entre Souleymane Gonan et Fonona Tuo. Les tensions étaient montées d'un cran conduisant de facto à un schisme au sein de la société napiéenne. On avait d'un côté, les partisans de Gonan Souleymane et de l'autre, les pro-Fonona qui se regardaient en chien de faïence. D'ailleurs, le SG dans son rapport moral le faisait savoir en ces termes : « Il était très difficile, voire impossible de vivre à Napié, telle la région était divisée en deux blocs antagonistes »<sup>38</sup>.

Ainsi, cette journée de réconciliation avait été choisie dans le but d'aplanir cette brouille afin de permettre à la région de Napié de poursuivre son développement dans la quiétude. C'est dans cette atmosphère politisée et polluée que la MUDESNA fut invitée à arbitrer ce conflit sous la houlette de monsieur Gon Coulibaly alias "Gbomblé"<sup>39</sup>. Cependant, l'entente attendue n'a pu se réaliser et chacun des protagonistes restait camper sur ses positions. À en croire les propos du SG, cette journée du 9 août fut douloureuse pour les vingt (20) délégués partis d'Abidjan<sup>40</sup>. En outre, ils ont été taxés d'être un supporter de l'une des parties alors qu'ils n'avaient pas demandé à y participer. Pour cette seule journée, l'image et l'avenir de la MUDESNA se trouvait terni, étant considérée à tort comme une association créée uniquement

---

<sup>35</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 18 mai 1985, p.2

<sup>36</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 14 décembre 1980, Op. Cit, p.6

<sup>37</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 18 mai 1985, Op. Cit. p.2

<sup>38</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 14 décembre 1980, p.6

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> Ibid.

pour favoriser un camp au détriment de l'autre. Cette situation délétère dura au moins deux bonnes années. Aussi certains mutualistes véreux calomnient-ils les efforts de la mutuelle en tenant des propos haineux du genre : « La MUDESNA n'a rien fait de concret depuis sa création ou encore le bureau exécutif n'est pas décisif, il n'est pas du tout compétent »<sup>41</sup>.

Ces critiques destructrices mêlées de calomnie et de jalousie visent à ébranler le moral des adhérents afin qu'ils tournent définitivement le dos à l'association. Quand les dirigeants pensent un problème et viennent le soumettre en assemblée ; certains, du fait de la mauvaise volonté, restent recroqueviller sur eux-mêmes en laissant le soin au bureau exécutif de trouver lui-même la solution. De la sorte, les dirigeants se retrouvent toujours seuls à rechercher la solution aux problèmes posés. Pis encore, lorsqu'ils viennent pour une fois en assemblée générale, où tout le monde peut et doit dire ce qu'il pense être le bon chemin à suivre par la mutuelle, ces derniers se contentent bonnement d'écouter les interventions des autres, puis, une fois hors du cadre de la réunion, se déchaînent contre telle ou telle intervention, telle ou telle décision, acceptée pourtant d'un accord commun ; ou encore contre tel ou tel membre du bureau exécutif<sup>42</sup>. De par cette mauvaise volonté des uns et des autres, certains projets d'importance capitale n'ont pu voir le jour<sup>43</sup>.

Par ailleurs, le SG expliquait le manque de sincérité de certains membres, ce qui indique clairement leur comportement en face des décisions prises. Certains préfèrent que tout se réalise par le seul effort des autres et n'osent pas prendre d'initiative. Quand une personne de bonne volonté prend une initiative, au lieu de l'encourager ; c'est avec sarcasme qu'il est remercié a dénoncé le SG<sup>44</sup>. Il dénonce avec amertume le comportement des membres en ces termes : « Les gens de Napié sont depuis passés maîtres dans l'art de vous pousser dans une situation délicate et ensuite vous y abandonner et vous dénigrer »<sup>45</sup>.

Tous découragés donc, personne n'ose plus prendre des initiatives au compte de la mutuelle de peur de se retrouver seul. Cette campagne de démoralisation et de culpabilisation ayant porté ses fruits si bien que les personnes de bonne volonté ne se manifestaient plus. Dès les débuts de la mutuelle, le plein était toujours fait. Aussi, nombreux sont-ils les mutualistes qui assistaient aux réunions mensuelles et payaient régulièrement leurs cotisations. Cependant, cet engouement a fait place à la déchéance a rappelé le SG en ces termes :

---

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup>Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 14 décembre 1980, p.7

<sup>43</sup> Cf. supra p.13

<sup>44</sup> Rapport moral du secrétaire général de la MUDESNA en date du 14 décembre 1980, p.7

<sup>45</sup>Ibid.

Cet enthousiasme a fait place à la susceptibilité, à l'égoïsme, à la folie des grandeurs et à la suffisance. Certains, par contre, n'ayant pas eu ce qu'ils croyaient avoir ont préféré se retirer avec leurs partisans. D'autres, croyant que l'argent que l'on recueillait à chaque réunion pourrait leur être prêté pour régler des problèmes ponctuels, ont tôt fait de changer le fusil d'épaule et ont commencé à maudire le mouvement dont ils venaient d'applaudir la naissance<sup>46</sup>.

En outre, d'autres mutualistes croyant se suffire, n'ont pas cru bon de suivre régulièrement la vie de la mutuelle qu'ils considèrent comme une association de seconde zone. Des frères, déçus de l'orientation de la mutuelle, se sont carrément mis à son encontre, car ils auraient voulu être des donneurs d'ordres, les têtes pensantes etc. Si les initiatives prises se concrétisaient dans les faits, alors la sous-préfecture de Napié passerait de la 3ème catégorie à la 1ère et de loin la meilleure. A l'analyse de ce qui précède, on peut affirmer que l'incapacité à se comprendre, à s'unir, à travailler ensemble et à taire les querelles de personnes provoquent un grippage du mécanisme de fonctionnement de la mutuelle. La sincérité des mutualistes est donc mise à l'évidence quant au développement de la sous-préfecture de Napié. Ainsi, certains mutualistes de par leur mauvaise conduite caractérisée par l'hypocrisie et la sournoiserie annihile les efforts du bureau exécutif.

### **Conclusion**

Au demeurant, l'éclosion de l'esprit associatif s'est opérée par la volonté de la diaspora napiéenne à Abidjan dans le but de se retrouver et se connaître. Mais au fil du temps et vu que la région accuse beaucoup de retard, la forme associative ne cadrerait plus avec les aspirations des membres. C'est ainsi que fut créée la MUDESNA qui ambitionnait de faire exécuter de nombreux projets de développement dans la région afin qu'elle puisse participer à l'activité économique. Cette mutuelle a apporté une dynamique de progrès et un regain de gloire à la sous-préfecture. Mais cette dynamique dans laquelle était lancée la mutuelle fut ternie par des dysfonctionnements qui ont entamé sa réputation. Cette dernière a donc connu un passage à vide lié aux dissensions entre les cadres et les crises qu'ont connu notre pays ces dernières années. Les Napiéens et Napiéennes rêvent de la mutuelle du moment où elle avait connu ces périodes de gloire, qui malheureusement bute sur des obstacles de divers ordres.

---

<sup>46</sup>Ibid.

## Sources et bibliographie

### Sources orales

N°	Nom et prénoms	Date et lieu de l'entretien	Qualité et Profession des informateurs	Âge	Thèmes abordés
01	Diarrassouba Gninlara	11 janvier 2026 à Abidjan/Yopougon	Fonctionnaire à la retraite et chef de la communauté Senoufo d'Abidjan	Un septuagénaire	- Naissance de la mutuelle - Les succès et les difficultés
02	Diarrassouba Sinali	12 janvier 2026 à Abidjan/ Cocody	Ingénieur agronome, zootechnicien et 1 <sup>er</sup> maire de la commune de Napié (85-90)	94 ans	- Le 1 <sup>er</sup> mouvement associatif à Napié et ses retombées - La mutuelle doit reprendre ses tournées dans les sous sections
03	Koné Sanata épouse Diarrassouba	07 janvier 2026 à Abidjan/Koumassi	Institutrice à la retraite	Une sexagénaire	- La logique de retrouvailles des fils de Napié à Abidjan - La mutuelle, un cadre de concertation
04	Tuo Nadou	30 décembre 2025 à Bingerville	Instituteur à la retraite	Un septuagénaire	- L'écllosion de la vie associative à Napié - les groupes d'entraide
05	Tuo Nanouga Justin	21 janvier 2026 à Abidjan/Cocody	Ingénieur chimique à la retraite et ancien maire de Napié	Un septuagénaire	- Les succès de la mutuelle - les cotisations ont permis de commencer la construction du collège de Napié

### Articles de revue et de Journaux

HOUPOUËT-BOIGNY Félix, 1980, *Textes de référence*, Fraternité-Hebdo, Abidjan, 168 p  
Fraternité Hebdo, n°1410 du 08 mai 1986

Fraternité Hebdo, n°1449 du 5 février 1987

SORO Nonhontan et KONAN Brou Alain, 2024, « La SICOGI et le développement de l'habitat urbain en Côte-d'Ivoire de 1962 à 2021 », *Revue scientifique de littérature, des langues et des sciences sociales*, n°20, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, p.92-108.

### Bibliographie

AUBERTIN Catherine, 1980, *Histoire et création d'une région "sous-développée", le Nord ivoirien*, Abidjan, ORSTOM (Petit-Bassam), 99 p.

CLOZEL François Joseph, 1905, *Dix ans à la Côte-d'Ivoire*, Paris, Librairie Maritime et coloniale, 330 p.

COULIBALY Lanciné Gon, 2005, *Côte-d'Ivoire, Au cœur du bois sacré*, Paris, Harmattan, 358 p.

COULIBALY Sinali, 1990, *Etat, société et développement, le cas senoufo dans le nord ivoirien, thèse d'Etat (Géographie)*, Université Paris X-Nanterre, tome II, 324 p.

TUHO Charles Valy, 1984, *J'ai changé de nom... Pourquoi*, Nouvelles Editions Africaines, Abidjan, 103 p.

YEO Ténéna Victor, 2017, *Un homme au service de Dieu et des hommes*, Abidjan, Editions Paulines, 127 p.